

Question présentée par le député :

M. Patrick Lussi

Date de dépôt : 30 novembre 2017

Question écrite urgente

Touche pas à mes gardiens de prison !

L'objectif de tout employeur est de minimaliser l'absentéisme de ses collaborateurs en vue d'augmenter la productivité, d'une part, mais également, d'autre part, le bien-être de l'ensemble des employés impactés par l'absence de leurs collègues. D'après l'Office fédéral de la statistique (OFS), le taux d'absence pour raison de santé des salariés à plein temps s'est élevé à 2,9% en 2015. Dans l'administration, un taux d'absentéisme de 5% est considéré comme acceptable.

Toutefois, certains métiers dans la fonction publique sont davantage touchés par l'absentéisme, parce que la tâche s'effectue dans un environnement difficile. Ainsi, le taux d'absence des gardiens de prison est sensiblement plus élevé. A Champ-Dollon, le taux d'absentéisme serait supérieur à 18%. Des pics d'absentéisme sont ponctuellement constatés. Se pose la question de savoir comment un établissement pénitentiaire peut fonctionner correctement avec un tel pourcentage d'absentéisme.

Ce taux d'absentéisme élevé n'est pas la conséquence d'une maladie saisonnière mais est révélateur d'un profond malaise. A l'absence de vision stratégique claire viennent s'ajouter des incidents réguliers au cours desquels le personnel pénitentiaire subit les attaques de prisonniers déchaînés. Des prisonniers principalement étrangers dont bon nombre ne se reconnaissent pas dans notre ordre juridique. En France, une étude de 2015 de l'Institut de veille sanitaire (InVS) soulignait que les surveillants pénitentiaires dans ce pays étaient particulièrement touchés par le suicide : ils sont 20% plus nombreux à se donner la mort que l'ensemble des Français. Une autre étude française, de 1996, révélait que les agents de l'administration pénitentiaire souffraient plus fréquemment de dépressions et de troubles de l'anxiété.

Nos gardiens de prison subissent à intervalles réguliers des agressions. Chaque jour de travail ressemble à une partie de roulette russe dans laquelle l'intégrité corporelle du personnel est mise en jeu. Le dernier phénomène à la mode dans nos établissements pénitentiaires consiste pour les prisonniers à balancer leurs excréments sur les gardiens lors de l'ouverture de la porte de la cellule.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Combien d'agressions de tout ordre sont commises annuellement contre le personnel pénitentiaire ?*
- 2) *Combien de plaintes sont déposées par le personnel pénitentiaire contre leurs agresseurs ?*
- 3) *Quelle est l'évolution du taux d'absentéisme dans les établissements pénitentiaires genevois ? Et l'évolution du taux d'absentéisme de longue durée, supérieure à 30 jours ?*
- 4) *Quel est le taux de rotation du personnel dans les établissements pénitentiaires genevois ?*
- 5) *Quelle est l'évolution du coût moyen d'un détenu au cours de ces quatre dernières années ?*
- 6) *Comment les conditions salariales des agents de détention ont-elles évolué au cours de ces quatre dernières années ? Quelles primes ou indemnités ont été supprimées ?*
- 7) *Combien d'expulsions à l'encontre de criminels étrangers ont été prononcées jusqu'à ce jour pour l'année 2017 ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.